

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 650

présenté par

M. Reiss, M. Cinieri, M. de Mazières, Mme Dion, M. Foulon, M. Furst, M. Gérard,
Mme Grommerch, Mme Grosskost, M. Herbillon, M. Lett, M. Lurton, M. Alain Marleix,
M. Martin, M. Mathis, Mme Nachury, M. Nicolin, Mme Rohfritsch, M. Salen, M. Schneider et
M. Solère

ARTICLE PREMIER**(RAPPORT ANNEXÉ)**

À la fin de la dernière phrase de l'alinéa 74, substituer au mot :

« tous »

les mots :

« chaque élève. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture doit être garanti à chaque élève à la fin de la scolarité obligatoire.